

Liste des délibérations

| N° | Objet de la délibération et sens du vote |
|---------|--|
| 2025D06 | Compte Financier Unique 2024 : Approbation <i>Approuvée à la majorité</i> |
| 2025D07 | Affectation des résultats définitifs 2024 <i>Approuvée à la majorité</i> |
| 2025D08 | Vote des taux d'imposition des deux taxes directes locales : Maintien des taux de la fiscalité locale <i>Approuvée à la majorité</i> |
| 2025D09 | Etat des indemnités versées aux élus : Information |
| 2025D10 | Travaux de réhabilitation de l'école des Cailleboudes - Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) : Modification n°3 <i>Approuvée à la majorité</i> |
| 2025D11 | Budget Primitif 2025 – Ville : Approbation <i>Approuvée à la majorité</i> |
| 2025D12 | Subvention de fonctionnement 2025 – CCAS : Attribution <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| 2025D13 | Subvention de fonctionnement 2025 – Caisse des écoles : Attribution <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| 2025D14 | Subvention aux associations 2025 : Attribution <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| 2025D15 | Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| 2025D16 | Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay du 29 janvier 2025 : Approbation du rapport <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| 2025D17 | Parcelle cadastrée AH n°267 située 24 bis rue des Prés : Régularisation d'emprise d'alignement <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| 2025D18 | Convention de réservation de logements en flux : Approbation et autorisation de signature par M. le Maire de la convention avec Logirep <i>Approuvée à l'unanimité</i> |

| | |
|---------|---|
| 2025D19 | Tarification de la structure jeunesse <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| 2025D20 | Micro-crèche « Les bout'choux » : Modification du mode de gestion <i>Approuvée à l'unanimité</i> |
| 2025D21 | Tableau des effectifs : Modification <i>Approuvée à l'unanimité</i> |

**DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-23
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 2025DM01 Classes transplantées Ambroise Paré du 10 au 13 juin 2025 au Puy du Fou (85)
- 2025DM02 Classes transplantées Ambroise Paré du 16 au 20 juin 2025 Cirque Hendricks (91)
- 2025DM03 Classe transplantée Bartelottes du 8 au 11 avril 2025 à Gouville sur Mer (50)
- 2025DM04 Contrat d'entretien de deux portails coulissants de l'école des Bartelottes
- 2025DM05 Contrat de maintenance et hébergement des logiciels Médiathèque
- 2025DM06 Occupation précaire d'un logement d'urgence de type T3 situé 27 chemin des Berges
- 2025DM07 Contrat de concession du droit d'utilisation et de maintenance logiciels DélibLogik et ActesLogik
- 2025DM08 Réalisation d'un diagnostic permettant une analyse des espaces verts afin de les rendre accueillants pour la biodiversité
- 2025DM09 Contrat d'hébergement et de maintenance du logiciel Suffrage Web : Gestion des élections politiques avec le REU
- 2025DM10 Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2025 - Sécurisation des établissements scolaires de la ville
- 2025DM11 Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2025 - Travaux de sécurisation des cours d'écoles de la ville
- 2025DM12 Contrôles et vérifications périodiques des équipements des bâtiments communaux
- 2025DM13 Séjour Enfance de printemps du 14 au 18 avril 2025 au Moulin Poil de Reux (72200 La Flèche)

Droit de préemption urbain: Renoncements

Le Maire,
Jean-Pierre MEUR